

Salarié	
<u>Un formulaire de demande de visa court séjour</u>	Original rempli et signé
Une photographie d'identité biométrique en couleur 3.5cm x 4.5cm sur fond clair uni	Tête nue, prise de face, récente et ressemblante
Original du passeport	Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois à partir de la date de dépôt du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit être non détérioré non décollé et contenir au moins deux pages vierges afin d'y apposer un visa
Passeport (copie)	Photocopie des 5 premières pages du passeport, ainsi que de toutes les pages comportant des visas d'une validité de moins d'un an
Dernier visa de circulation valable de 1 à 5 ans et portant la mention « circulation ». En cours de validité ou expiré depuis moins d'un an.	Photocopie
Fiche état-civil	Original Photocopie
Attestation de travail	photocopie
Trois derniers bulletins de salaire	Originaux Photocopies
Affiliation CNAS	Original Photocopie
Attestation d'accueil établie par la mairie de résidence de l'accueillant couvrant la période de séjour envisagée (originale)	Ou, le cas échéant, photocopie d'une réservation d'hôtel confirmée, d'un titre de propriété ou bail de location d'un logement en France
Photocopie de l'attestation d'accueil	ou le cas échéant d'une réservation d'hôtel confirmée, ou d'un titre de propriété, ou d'un bail de location d'un logement en France
Assurance d'une garantie minimum de 30 000 euros (photocopie)	Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en France, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en France et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. L'assurance doit être valable pour l'ensemble des territoires de l'espace Schengen.
Photocopie du titre de séjour	Pour les étrangers résidant en Algérie

Profession libérale	
<u>Un formulaire de demande de visa court séjour</u>	Original, rempli et signé
Une photographie d'identité biométrique en couleur 3.5cm x 4.5cm sur fond clair uni	Tête nue, prise de face, récente et ressemblante
Original du passeport	Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois à partir de la date de dépôt du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit être non détérioré non décollé et contenir au moins deux pages vierges afin d'y apposer un visa
Passeport (copie)	Photocopie des 5 premières pages du passeport, ainsi que de toutes les pages comportant des visas d'une validité de moins d'un an
Dernier visa de circulation valable de 1 à 5 ans et portant la mention « circulation ». En cours de validité ou expiré depuis moins d'un an.	Photocopie
Relevés bancaires des trois derniers mois	Originaux
	Photocopie
Carte professionnelle	Photocopie
Le cas échéant, traduction en français	
Décision d'installation	Photocopie
Attestation d'accueil établie par la mairie de résidence de l'accueillant couvrant la période de séjour envisagée (originale)	Ou, le cas échéant, photocopie d'une réservation d'hôtel confirmée, d'un titre de propriété ou bail de location d'un logement en France
Photocopie de l'attestation d'accueil	ou le cas échéant d'une réservation d'hôtel confirmée, ou d'un titre de propriété, ou d'un bail de location d'un logement en France
Assurance d'une garantie minimum de 30 000 euros (photocopie)	Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en France, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en France et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. L'assurance doit être valable pour l'ensemble des territoires de l'espace Schengen.
Photocopie du titre de séjour	Pour les étrangers résidant en Algérie